

*Le Chargé d'Affaires a.i. de l'Ambassade du Canada
à Washington, D.C., au Secrétaire d'État.*

CANADIAN EMBASSY

AMBASSADE DU CANADA
WASHINGTON D.C.,

N° 208

le 31 juillet 1969

MONSIEUR LE SECRÉTAIRE D'ÉTAT,

J'ai l'honneur de me référer à la Note de Votre Excellence en date du 31 juillet 1969 ainsi qu'au mémoire qui y est annexé, mémoire signé le 24 juillet 1969 par le Secrétaire aux Transports des États-Unis et le 28 juillet 1969 par le Ministre des Transports du Canada, relatifs aux services de pilotage à assurer dans les eaux des États-Unis et les eaux canadiennes des Grands Lacs et de la voie maritime du Saint-Laurent jusqu'à Saint-Régis, point oriental extrême, et, suivant les instructions de mon gouvernement, d'accepter votre proposition voulant que les dispositions existantes régissant les services de pilotage en question énoncées dans le mémoire signé par le Ministre des Transports du Canada le 27 juin 1966 et par le Secrétaire du Commerce des États-Unis le 29 juin 1966, et par la suite modifiées soient remplacées par le mémoire annexé à votre Note, lequel entrera en vigueur le 1 août 1969. J'ai aussi l'honneur d'accepter, ainsi que le propose Votre Excellence, que Votre Note et la présente réponse, dont le texte fait foi en anglais et en français constituent un accord entre nos deux gouvernements sur ce sujet, lequel entrera en vigueur à la date de la présente Note.

Veillez agréer, Monsieur le Secrétaire d'État, les assurances renouvelées de ma très haute considération.

P. M. TOWE

L'honorable

William P. Rogers,

*Secrétaire d'État,**Washington, D.C.*